



## **Note de travail adressée à Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires en appui du courrier daté du 10 Juillet 2017**

Depuis 1992, les adhérents de l'Unadel, autour de mes prédécesseurs, Michel DINET, Eric ANDRIEU, Hélène SCHWARTZ, tour à tour Président(e) de notre association, ont été des militants du développement local.

L'Unadel a contribué, avec d'autres, à la reconnaissance des Pays, véritables creusets de la démarche de projet et d'un aménagement du territoire qui ne soit pas de la seule responsabilité des élus et des fonctionnaires d'Etat ou territoriaux ; la mobilisation des forces vives au sein de bassins de vie et la mise en place de conseils de développement y ont grandement contribué.

Nos travaux sur la décentralisation ont permis de faire inscrire la participation citoyenne dans le préambule de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Approbation des Métropoles et de celle portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Les conseils de développement, obligatoires pour les agglomérations, le demeurent pour les métropoles et le deviennent pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ce chiffre initial n'a pas été corrigé suite aux divers amendements traités dans la navette parlementaire.

Dans l'esprit, il s'agissait bien d'avoir des conseils de développement dans tous les EPCI dont le seuil a été fixé par la loi à 15 000 habitants.

L'article 88 de la loi NOTRe, a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans son article L. 5211-10-1.-I. la mise en place des conseils de développement est prévue dans tous les EPCI, ou entre plusieurs EPCI contigus.

Si quelques EPCI ont saisi cette obligation comme une chance de mieux associer les citoyens, force est de constater que ce mouvement est assez faible, voire que l'on peut percevoir, ici ou là, des réticences en particulier après fusion d'intercommunalités.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis du politique et des élus, alors que la représentation nationale a été élue avec moins de 50% de participation, la promotion de la participation est non seulement nécessaire mais probablement indispensable.



Aussi, monsieur le Ministre, avez-vous prévu de remobiliser les Préfets, voire les Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale, pour rappeler cette obligation législative ?

La cohésion territoriale passe par l'articulation des compétences des hommes et femmes de bonne volonté qui veulent concourir au développement de leur territoire, de leur intercommunalité, de leur agglomération, de leur métropole voire de leur Pays ou PETR.

Avec la mise en place d'intercommunalités plus grosses mais pas forcément plus lisibles, au moment où des conseillers communautaires élus en 2014 par fléchage et donc au suffrage universel ont perdu leurs mandats, il serait particulièrement nécessaire de revivifier la démocratie locale, notamment, mais pas exclusivement, par les conseils de développement.

Ce qui avait fait la force des intercommunalités dites de projet, issues des lois de 1992 et 1999, c'était la dynamique de projet, partagé et inscrit dans la durée.

Les EPCI ont aujourd'hui des compétences, des délimitations territoriales, des budgets et des élus.

Ont-ils encore un projet ?

Ce qui fait un territoire, au-delà d'une carte, ce sont les hommes et les femmes qui le composent, et qui se mettent à l'ouvrage pour le faire vivre, pour le développer. Ce sont les « ingrédients », observés, analysés, à travers l'histoire du développement local vécu et incarné par les territoires locaux.

C'est autour de ces questions que nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous.

Claude Grivel  
Président de l'Unadel